

(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 1996/10/09
(87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 1997/04/17
(45) Date de délivrance/Issue Date: 2002/08/27
(85) Entrée phase nationale/National Entry: 1998/04/07
(86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 1996/001574
(87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 1997/014132
(30) Priorité/Priority: 1995/10/09 (95/11879) FR

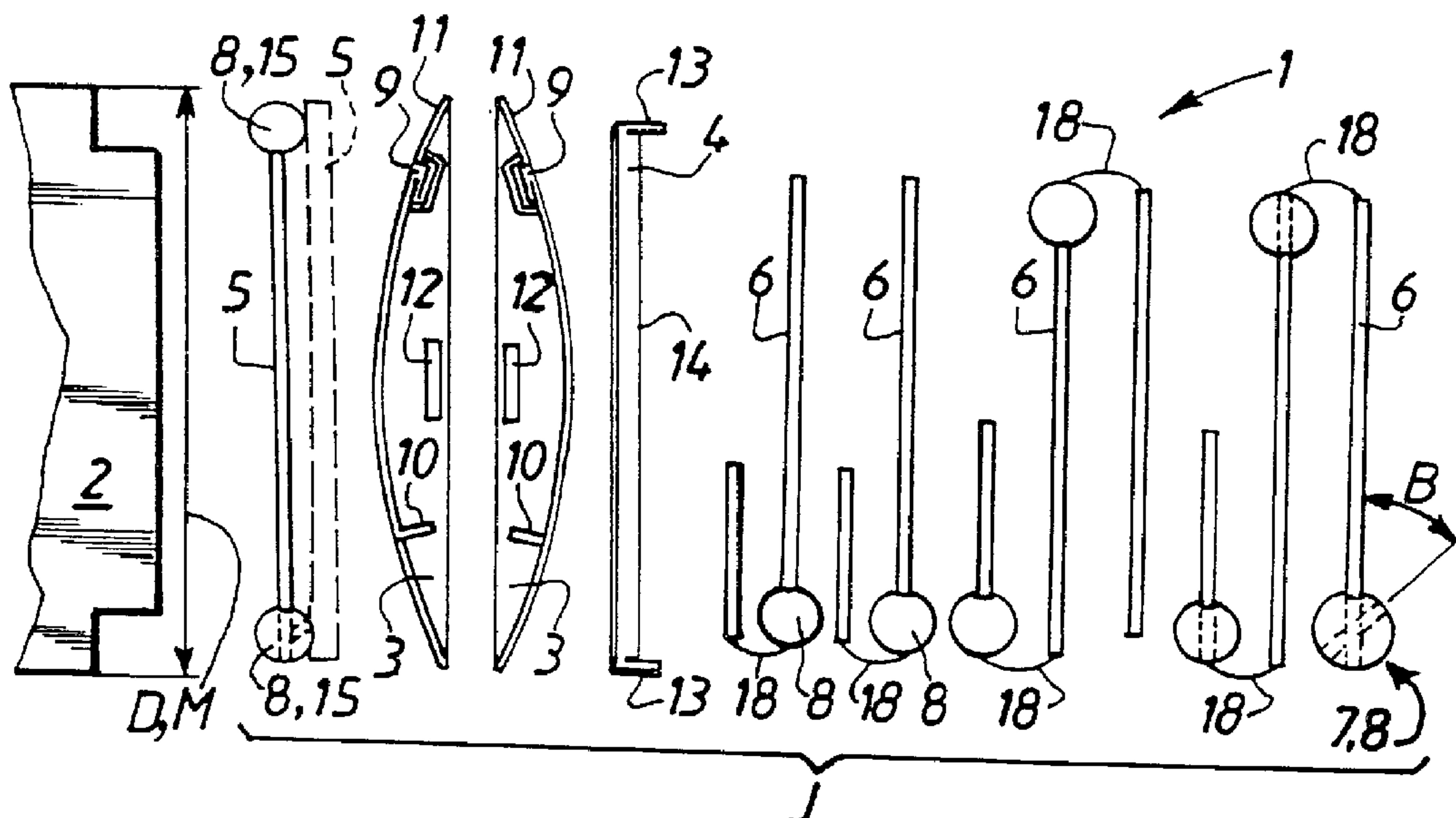
(51) Cl.Int.⁶/Int.Cl.⁶ G09F 15/00

(72) Inventeur/Inventor:
MARCQ, Laurent, FR

(73) Propriétaire/Owner:
SOCIETE PROFIL INDUSTRIE, FR

(74) Agent: GOUDREAU GAGE DUBUC

(54) Titre : DISPOSITIF DEMONTABLE DE PRESENTATION D'UNE AFFICHE
(54) Title: COLLAPSIBLE POSTER DISPLAY DEVICE



(57) Abrégé/Abstract:

L'invention concerne notamment un mobilier (1) léger de présentation d'une affiche (2), assemblé sans outil à partir d'un jeu (J) d'organes. Il comprend deux organes latéraux (3); un organe transversal (4) de socle; deux organes formant triangles (5); quatre organes (6) flexibles d'élévation; un organe central (7); des moyens (8) d'assemblage par emboîtement: d'un socle en "H"; d'une structure d'élévation (6, 7) sur le socle (3, 4), sensiblement en "X" incurvé vers l'affiche; les organes formant triangle (5) étant assemblés entre les pieds (3) du socle et entre les organes flexibles (6).

PCT

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
Bureau international

DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

| | | | |
|---|---|----|--|
| (51) Classification internationale des brevets ⁶ : G09F 15/00 | | A1 | (11) Numéro de publication internationale: WO 97/14132 (43) Date de publication internationale: 17 avril 1997 (17.04.97) |
| (21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR96/01574 | (81) Etats désignés: AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH, CN, CU, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, GB, GE, HU, IL, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, TJ, TM, TR, TT, UA, UG, US, UZ, VN, brevet ARIPO (KE, LS, MW, SD, SZ, UG), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, ML, MR, NE, SN, TD, TG). | | |
| (22) Date de dépôt international: 9 octobre 1996 (09.10.96) | | | |
| (30) Données relatives à la priorité: 95/11879 9 octobre 1995 (09.10.95) FR | | | |
| (71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): SOCIETE PROFIL INDUSTRIE [FR/FR]; 2, avenue du Fort, F-92120 Montrouge (FR). | Publiée | | Avec rapport de recherche internationale. Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si de telles modifications sont reçues. |
| (72) Inventeur; et (75) Inventeur/Déposant (US seulement): MARCQ, Laurent [FR/FR]; Péniche Marja, 45, quai Sisley, F-92000 Villeneuve-la-Garenne (FR). | | | |
| (74) Mandataire: BOUJU DERAMBURE BUGNION; 52, rue de Monceau, F-75008 Paris (FR). | | | |

(54) Title: COLLAPSIBLE POSTER DISPLAY DEVICE

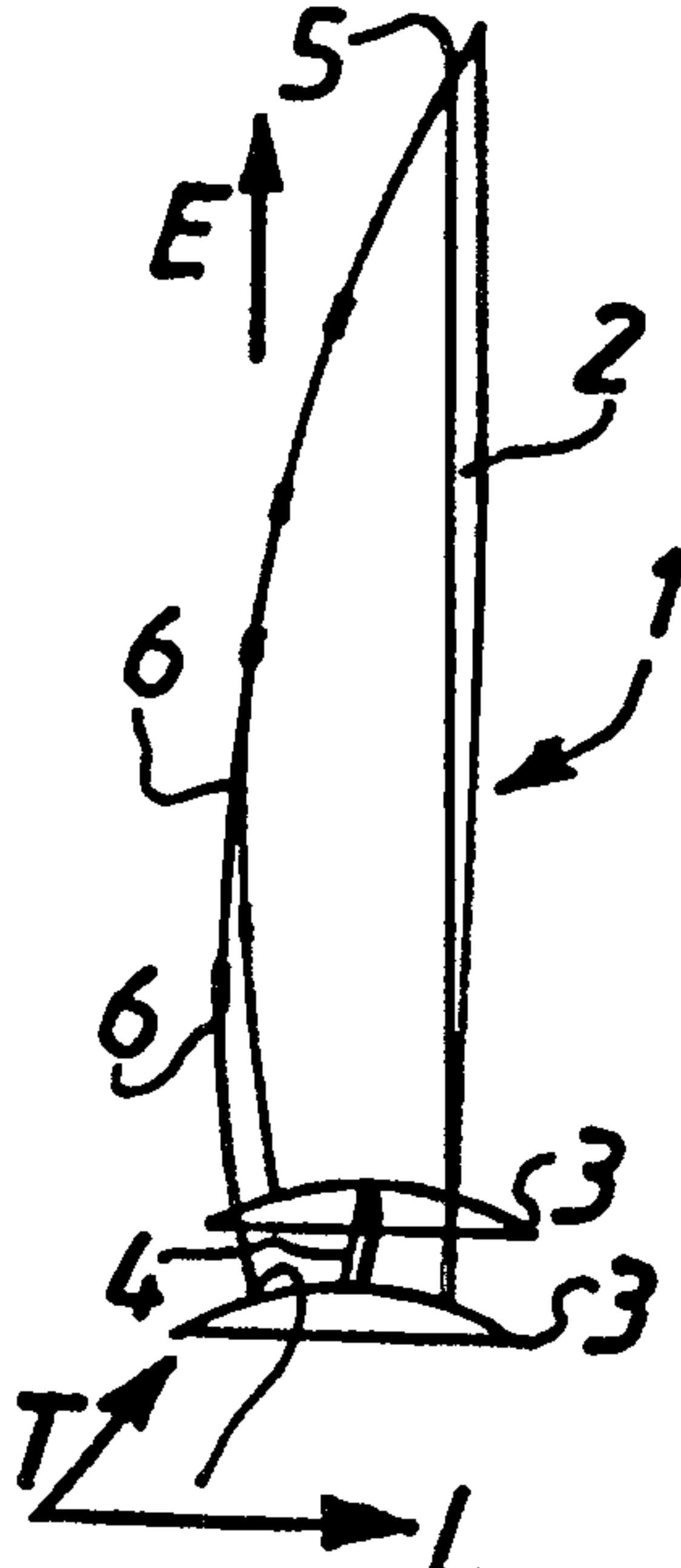
(54) Titre: DISPOSITIF DEMONTABLE DE PRESENTATION D'UNE AFFICHE

(57) Abstract

A lightweight assembly (1) suitable for displaying a poster (2) and erected without the use of tools by assembling a set (J) of members. The assembly includes two side members (3), a transverse base member (4), two crossbar members (5), four flexible upright members (6), a central member (7), means (8) for assembling an H-shaped base, and a substantially X-shaped upright structure (6, 7) erected on the base (3, 4) and curved inwards towards the poster. The crossbar members (5) are arranged between the legs (3) of the base and between the flexible members (6).

(57) Abrégé

L'invention concerne notamment un mobilier (1) léger de présentation d'une affiche (2), assemblé sans outil à partir d'un jeu (J) d'organes. Il comprend deux organes latéraux (3); un organe transversal (4) de socle; deux organes formant tringles (5); quatre organes (6) flexibles d'élévation; un organe central (7); des moyens (8) d'assemblage par emboîtement: d'un socle en "H"; d'une structure d'élévation (6, 7) sur le socle (3, 4), sensiblement en "X" incurvé vers l'affiche; les organes formant tringle (5) étant assemblés entre les pieds (3) du socle et entre les organes flexibles (6).



DISPOSITIF DEMONTABLE DE PRESENTATION D'UNE AFFICHE

5 L'invention concerne un jeu d'organes, destiné à former avec une affiche notamment, un mobilier de présentation ; un tel mobilier ; un ensemble de conditionnement d'un tel jeu et/ou mobilier ; ainsi qu'un dispositif de transport.

10 Le document EP-A-231.447 prévoit un appareil ajustable et portable de présentation, apte à être disposé soit en position d'utilisation, soit en position de non-utilisation. Dans cette dernière position, l'appareil forme une unité, obtenue par pliage, pour l'entreposage.

15 Des membres d'étagage vertical, par exemple télescopiques, coopèrent avec des membres structurels verticaux, pour maintenir des barres élastiques. Des connections pivotantes relient certains membres, tandis que des membres structurels formant pieds sont pourvus de plots 20 en saillie, dimensionnés pour être logés dans des éléments verticaux.

Le document DE-U-91.09.866 prévoit des tubes métalliques fixés par un anneau en plastique, pour obtenir un support ajustable pour photographies ou cartes-postales.

25 Le document US-A-4.866.866 décrit une enseigne portable et pliable, à pieds connectés par des pivots à une pièce centrale. Une feuille de tissu ou plastique est supportée entre la pièce centrale et les pieds, ces derniers étant pourvus de pointes coulissantes, à planter 30 dans le sol pour l'érection rapide de l'enseigne.

Le document DE-U-93.01.769 décrit un dispositif de présentation garantissant le maintien debout.

Il comprend un pied avec des parties latérales et plusieurs liaisons transversales. Sur le pied, sont montés des supports et une liaison transversale, tels que tubes en métal de 9 mm de diamètre et de 590 à 2.500 mm de long,
5 pour former un cadre en "H".

Deux câbles tendus respectivement entre les extrémités des supports, permettent le montage de deux profilés d'aluminium en "U" pour le maintien du porte-présentation. Le pied, le cadre et les profilés sont
10 mutuellement fixés à l'aide de bagues d'arrêt et/ou de vis.

Le document GB-A-2 277 340 concerne un panneau pliable, pour la circulation routière.

Les structures connues présentent des inconvénients.

15 En général, le poids de telles structures, par exemple de l'ordre de 15 kg, rend leur maniement et leur transport fastidieux. Cela est encore accru lorsqu'il s'agit de transports groupés de plusieurs structures, comme pour une exposition.

20 De manière similaire, la plupart des structures connues sont inappropriées pour les envois postaux.

Par exemple, dans le cas du document DE-U-93.01.769, les constituants du dispositif ont des dimensions hétéroclites, comme un pied épais et court,
25 tandis que les tubes de métal sont fins et longs.

Cela pose plus globalement des problèmes de conditionnement et/ou de transport.

Il est en outre courant d'égarer des pièces de petite taille, comme les vis, bagues d'arrêt ou analogues.

De telles pièces ralentissent le montage/démontage de la structure, et rendent cette dernière plus complexe, 5 lourde et coûteuse.

Une structure telle que celle du document EP-A-231.447, prévoyant un assemblage par coulissemement de plots dans des tubes, présente des risques de désassemblage ou démontage intempestif.

10 Par exemple, sous l'effet d'un choc latéral vers l'extérieur dans un élément formant pied, l'appareil peut s'effondrer, ce qui est dangereux et interrompt la présentation.

15 En dépit de leur poids, des dispositifs manquent de rigidité, surtout latérale. Les structures pourvues d'une liaison transversale entre deux parties latérales, ou les cadres rectangulaires, ont tendance à présenter cet inconvénient.

20 L'invention a pour but de résoudre ces problèmes, notamment.

Elle vise entre autres à proposer un mobilier de présentation qui soit :

- léger ;
- de montage/démontage aisé ;
- 25 -peu coûteux ;
- apte à être rangé dans un volume d'encombrement limité et de forme pratique ;
- d'une stabilité et/ou rigidité excellente en rapport avec ses dimensions et poids ; et

-à-même d'assurer automatiquement une cohérence, ainsi qu'un état de tension de l'affiche, optimaux.

A cet effet, un premier objet de l'invention est un jeu d'organes, destiné à former avec une affiche notamment, 5 un mobilier léger de présentation de l'affiche, par assemblage sans outil des organes ; caractérisé en ce qu'en combinaison, le jeu comprend au moins :

- deux organes latéraux de socle, ou pieds ;
- un organe transversal de socle ;
- 10 - deux organes formant tringles transversales, l'un dit bas, l'autre haut ;
- quatre organes flexibles formant tubes d'élévation ;
- un organe central formant noeud, à une extrémité 15 d'un organe flexible ;

des moyens intégrés d'assemblage par emboîtement tels que formes mâles et/ou femelles complémentaires, étant prévus sur chaque organe en vue respectivement de l'assemblage: d'un socle avec l'organe transversal entre 20 les deux pieds; d'une structure d'élévation sur le socle, sensiblement en "X" avec chaque organe flexible étendu depuis l'organe formant noeud; les organes formant tringle respectivement bas et haut étant assemblés entre les pieds du socle et à l'opposé en élévation entre les organes 25 flexibles;

chaque organe, principalement étendu suivant une direction dite longueur, présentant une dimension maximale sensiblement uniforme à l'état démonté, par exemple de l'ordre de 600 à 1000 mm et/ou proche d'une dimension 30 transversale de l'affiche de destination;

les moyens d'assemblage des organes du socle entre eux étant disposés pour permettre un emboîtement suivant

une direction sécante à la longueur de ces organes, par exemple sensiblement perpendiculaire.

Selon un mode de réalisation, au moins un pied et/ou un organe transversal du socle comprend, ou est 5 constitué par, une pièce métallique, par exemple en découpes soudées de feuillets de tôle telle qu'acier inoxydable et/ou enduite de peinture polyuréthanne ou analogues, les deux pieds étant éventuellement sensiblement symétriques par rapport à un plan transversal d'élévation 10 et/ou identiques, afin d'être interchangeables.

Suivant sa longueur, au moins un pied et/ou un organe transversal comprend des moyens d'assemblage avant, tel qu'une encoche transversale anti-retour pour un organe formant tringle, et/ou des moyens d'assemblage arrière pour 15 un organe flexible, tel qu'un logement d'élévation, par exemple de tels moyens débouchent à la convexité d'une face de sommet en secteur de cylindre d'un pied.

Dans une réalisation, au moins un pied et/ou un organe transversal de socle comprend des moyens 20 d'assemblage à l'organe transversal, respectivement à un pied, tels qu'une oreille -centrale, avant ou arrière-formée dans un flan d'élévation latéral et ménageant une fente latérale intérieure d'emboîtement suivant une direction d'élévation, de haut en bas.

25 Selon une réalisation, les moyens d'assemblage à un pied, respectivement à un organe transversal, de l'organe transversal et/ou d'un pied de socle comportent au moins une patte latérale d'élévation, emboîtable dans une fente et en saillie d'une face basse, et par exemple une patte à 30 chaque extrémité suivant la longueur d'un organe transversal en forme de "C" couché.

Un jeu prévoit qu'au moins un organe formant tringle comprend une pièce en tube de fibre de carbone dont chaque extrémité latérale en longueur est pourvue de moyens d'assemblage à un organe flexible ou à un organe de socle, 5 tels qu'un élément en matière plastique (acrylonitrile butadiène styrène ou autre matière synthétique) de moulage-injection avec des canaux d'emboîtement, par exemple en forme de tronçon de cylindre de l'ordre de 40 mm de diamètre à faces bombées.

10 Dans un exemple, l'un des canaux de l'élément de moulage est débouchant de part en part, sensiblement suivant la longueur de l'organe formant tringle, l'autre étant étendu sensiblement suivant une direction d'emboîtement qui forme un angle de l'ordre de 60° à 80°, 15 par exemple de l'ordre de 72,5° par rapport à la longueur.

20 Dans un jeu, au moins un organe formant tringle comprend une pièce en matière synthétique ou métallique avec des moyens d'assemblage soit à un organe flexible, soit à un organe de socle sensiblement à chaque extrémité latérale en longueur, et/ou suivant cette dernière un rabat formant canal haut à section latéralement en "P" ouvert.

25 Un jeu comporte un organe formant tringle haut en tube et un organe formant tringle bas en "P" ouvert, destiné à être solidarisé à une face arrière d'affiche, par collage ou analogues.

30 Selon une réalisation, chaque organe flexible comporte au moins deux pièces en tube de fibre de carbone avec à une extrémité en longueur d'un tube au moins, des moyens d'assemblage à un autre tube, tels qu'un élément en matière synthétique de moulage-injection avec un canal traversant rectiligne d'emboîtement, par exemple en forme

de tronçon de cylindre de l'ordre de 40 mm de diamètre, à faces bombées, plusieurs tubes d'un organe flexible étant éventuellement reliés par un cordon élastique interne.

Un jeu prévoit par exemple deux organes flexibles
5 dits bas et longs, comprenant chacun trois tubes, reliés, dont deux d'une dimension sensiblement uniforme en longueur et un de l'ordre de la moitié de cette dimension, tandis que deux autres organes, dits hauts et courts, comportent chacun deux tubes, reliés, dont un d'une dimension sensiblement égale à la dimension uniforme en longueur et 10 un de l'ordre de la moitié de cette dimension.

Dans un mode de réalisation, l'organe central ou noeud comprend, ou est constitué par, un élément en matière plastique (acrylonitrile butadiène styrène ou autre matière 15 synthétique) de moulage-injection avec des canaux d'emboîtement traversants en croix, par exemple en forme de tronçon de cylindre de l'ordre de 50 mm de diamètre à faces bombée.

Par exemple, deux canaux d'emboîtement forment un 20 angle aigu de l'ordre de 40°, prédéterminé pour que l'emboîtement de deux organes flexibles devant être assemblés, respectivement bas à au socle et haut à une tringle à l'opposé du noeud, soit localement effectué suivant des directions d'orientations similaires.

25 Un deuxième objet de l'invention est un mobilier léger de présentation d'une affiche, assemblé sans outil à partir d'un jeu d'organes.

Il comprend en combinaison au moins : une affiche pourvue d'un ourlet transversal à une ou deux de ses 30 extrémités suivant une direction d'élévation ; deux organes

latéraux de socle, ou pieds ; un organe transversal de socle ; deux organes formant tringles transversales, l'un dit bas logé dans un ourlet ou solidarisé au bas de l'affiche, l'autre haut dans l'autre ourlet ; quatre 5 organes flexibles formant tubes d'élévation ; un organe central formant noeud, à une extrémité d'un organe flexible ; des moyens intégrés d'assemblage par emboîtement respectivement: d'un socle en "H" avec l'organe transversal entre les deux pieds ; d'une structure d'élévation sur le 10 socle, sensiblement en "X" incurvé avec sa concavité vers l'affiche, chaque organe flexible étant étendu depuis l'organe formant noeud ; les organes formant tringle respectivement bas et haut étant assemblés entre les pieds du socle et à l'opposé en élévation entre les organes 15 flexibles ;

les moyens d'assemblage des organes du socle entre eux étant disposés pour permettre un emboîtement suivant une direction sécante à la longueur de ces organes, par exemple sensiblement perpendiculaire ;

20 tandis que les moyens d'assemblage entre les organes flexibles, formant tringle et le socle sont conformés pour donner naissance à une tension permanente de la structure et de l'affiche, par leur disposition excentrée et/ou localement sécante à une longueur d'un 25 organe emboité à distance de ces moyens d'assemblage.

Une réalisation prévoit que les moyens d'assemblage entre les organes flexibles, formant tringle et le socle conformés pour donner naissance à une tension équilibrée, par leur disposition excentrée et/ou localement sécante à 30 une longueur d'un organe emboité à distance de ces moyens d'assemblage, symétriquement dans le mobilier.

Typiquement, un tel mobilier est obtenu avec un jeu d'organes tel qu'évoqué.

L'affiche est en matière cellulosique telle que papier, synthétique telle que polyester ou analogues, 5 tissée ou non-tissée, ses dimension étant de l'ordre, en élévation de 2.100 mm et transversalement de 600 ou 800 ou 1.000 mm.

Un troisième objet de l'invention est un ensemble de conditionnement.

10 Il comprend un jeu d'organes ou un mobilier démonté tel qu'évoqué.

Et un contenant tel que tube cylindrique, par exemple en carton d'un diamètre de l'ordre de 120 mm et de dimension d'arête de l'ordre de 630 ou 830 ou 1030 mm.

15 Dans un ensemble de conditionnement est prévu une fiche en matière cellulosique telle que carton, synthétique telle que polyester, polyvinyle de chlorure ou analogues, entre l'affiche enroulée et les organes agencés en fagot, ces derniers étant entourés de la fiche également enroulée, 20 des informations telles que mode de montage/démontage, liste des composants du mobilier ou analogues étant imprimés sur la fiche.

Dans une réalisation, une face extérieure du conditionnement est pourvue d'une zone de réception 25 d'inscriptions, telle qu'étiquette par exemple adhésive, pour des inscriptions comme publicités et/ou code-barre et/ou coordonnées d'expédition et/ou oblitération postale ou analogues.

Un quatrième objet de l'invention est dispositif de transport contenant au moins un ensemble de conditionnement et/ou jeu d'organes et/ou mobilier démonté éventuellement dans un sac en tissu contenant le tube et/ou le jeu 5 d'organes et/ou l'affiche.

Le dispositif de transport comprend dans un exemple un conteneur sensiblement prismatique rectangulaire, pourvu d'un couvercle articulé à charnière ou analogues et/ou des poignées de manipulation et/ou des roulettes de déplacement, par exemple librement orientables. 10

L'invention est maintenant décrite en détails, en se reportant aux dessins annexés qui illustrent des modes de réalisation.

Dans les dessins, la figure 1 est une vue en plan 15 et en éclaté d'un jeu d'organes conformes à l'invention, dans lequel l'un des deux organes formant tringle est représenté en traits discontinus, une partie d'une affiche prévue pour un tel jeu étant aussi illustrée partiellement.

La figure 2 est une vue d'élévation en perspective 20 de côté d'un mobilier selon l'invention.

La figure 3 est une vue d'élévation en perspective de face d'un mobilier selon l'invention.

La figure 4 est une vue d'élévation en perspective de derrière d'un mobilier selon l'invention.

25 La figure 5 est une vue en perspective d'un ensemble de conditionnement selon l'invention.

La figure 6 est une vue en perspective d'un dispositif de transport et d'un ensemble de conditionnement

en forme de sac en tissu, selon l'invention, qui montre partiellement une fiche de protection enroulée.

Les figures 7, 8 et 9 sont des vue de face d'élévation des trois modes de réalisation d'organes 5 formant tringles en matière synthétique telle que polyvinyle chlorure ou "PVC" (obtenus par moulage et/ou extrusion), respectivement pour des affiches de dimension transversale sur le mobilier de 1.000, 800 et 600 mm.

La figure 10 est une vue en section d'élévation 10 latérale, perpendiculairement à la longueur de l'organe formant tringle de la figure 9, suivant la ligne X de cette dernière.

Et la figure 11 est une vue en perspective de trois quarts arrière d'un mobilier selon l'invention, en cours 15 de montage, lors de l'assemblage de l'organe formant tringle bas et du socle.

On voit sur les figures 2 à 4, 6 et 11, trois directions L, T et E perpendiculaires les unes aux autres.

La direction L est dite latérale, la direction T 20 transversale et la direction E d'élévation.

Elles définissent des directions principales choisies pour la description de l'invention. Ces directions peuvent prendre une orientation quelconque dans l'espace.

Dans la description d'un mobilier 1, est considéré 25 pour plus de simplicité que la direction L correspond par convention à une profondeur du mobilier vu de face, comme sur la figure 3.

5

Tandis que la direction T correspond à sa largeur, et la direction E à sa hauteur. Les directions L et T définissent donc un plan considéré comme parallèle à un plan d'appui sur lesquels repose le mobilier 1, en position de présentation. S'agissant par exemple du sol, le plan d'appui est alors horizontal.

Mais encore une fois, cela ne limite en rien la portée de l'invention.

10

Il convient aussi de distinguer les positions et/ou orientations respectives des constituants de l'invention, d'une part dans un état démonté, sous forme de jeu d'organes comme sur la figure 1.

15

Et d'autre part dans un état monté ou de présentation, comme sur la figures 2 à 3 et 11. Dans ce cas, il est parfois fait référence aux directions L, T et E pour les constituants séparés, exclusivement en tant que directions de destination dans le mobilier 1 monté et pour simplifier la description.

20

On voit sur la figure 1 un jeu J d'organes, destiné à former avec une affiche 2 notamment, un mobilier 1 léger de présentation de l'affiche, par assemblage sans outil des organes.

Le jeu J comprend :

25

- deux organes latéraux de socle, ou pieds 3 ;
- un organe transversal de socle ou traverse 4 ;
- deux organes 5 formant tringles transversales, l'un dit bas, l'autre haut ;
- quatre organes flexibles 6 formant tubes d'élévation ;
- 30 - un organe central 7 formant noeud, à une extrémité d'un organe flexible 6.

Ici, le terme "flexible" indique que les organes ou tubes 6 peuvent subir une certaine déformation élastique, notamment en flexion. Ils ont cependant une rigidité propre, notamment en longueur, qui leur permet d'être auto-porteurs, à l'inverse d'une chaîne ou d'un câble.

Des moyens intégrés 8 d'assemblage par emboîtement tels que formes mâles et/ou femelles complémentaires, sont prévus sur chaque organe 3, 4, 5, 6 ou 7.

Les moyens 8 permettent respectivement l'assemblage : d'un socle avec l'organe transversal 4 entre les deux pieds 3 ; d'une structure d'élévation sur le socle 3, 4, sensiblement en "X" avec chaque organe flexible 6 étendu depuis l'organe 7 ou noeud ; les organes formant tringle 5 respectivement bas et haut étant assemblés entre les pieds 3 du socle et, à l'opposé en élévation, entre les organes flexibles 6.

La figure 1 fait ressortir que chaque organe, principalement étendu suivant une direction D dite longueur, présente une dimension maximale M sensiblement uniforme à l'état démonté, par exemple de l'ordre de 600 à 1000 mm. Cette dimension M est proche d'une dimension transversale de l'affiche 2 de destination.

Les moyens d'assemblage des organes 3 et 4 du socle entre eux sont disposés pour permettre un emboîtement suivant la direction E sécante à la longueur (figure 1) de ces organes 3 et 4. Ici, la direction E est sensiblement perpendiculaire à la direction D en longueur, une fois le mobilier 1 monté.

Selon une mode de réalisation, au moins un pied 3 est constitué par une pièce métallique, en découpes soudées

de feuillets de tôle telle qu'acier inoxydable, enduite de peinture polyuréthane ou analogues. Les deux pieds 3 sont ici sensiblement symétriques par rapport à un plan transversal d'élévation (L, E), afin d'être 5 interchangeables entre pied 3 gauche et pied 3 droit.

Suivant sa longueur, chaque pied 3 comprend des moyens 8 d'assemblage avant, ici une encoche transversale 9 anti-retour pour un organe formant tringle 5. Des moyens 8 d'assemblage arrière pour un organe flexible 6, sont ici un logement d'élévation 10. Dans l'exemple, ces moyens 8 débouchent à la convexité d'une face 11 de sommet en secteur de cylindre sur chaque pied 3.

Sur la figure 1, chaque pied 3 du socle comprend des moyens 8 d'assemblage à l'organe transversal 4 ou traverse. Il s'agit d'une oreille centrale 12, formée dans un flan latéral d'élévation et ménageant une fente intérieure d'emboîtement suivant une direction d'élévation, de haut en bas. La fente est disposée dans un plan parallèle aux direction T et L, étendue sensiblement 15 suivant cette dernière.

Les moyens d'assemblage 8 à un pied 3, de l'organe transversal 4 de socle comportent au moins une patte latérale d'élévation 13, emboîtable de haut en bas dans une fente correspondante de l'oreille 12, et en saillie d'une 20 face basse 14. Sur la figure 1 une patte 13 s'élève à chaque extrémité suivant la longueur de l'organe transversal 4, lui donnant une forme de "C", couché lorsqu'il est en position sur le mobilier 1 monté.

Sur la figure 1, le jeu J prévoit à gauche un 30 organe formant tringle 5 qui comprend un tube de fibre de carbone dont chaque extrémité latérale en longueur est

pourvue de moyens d'assemblage 8 à un organe flexible 6. Ces moyens 8 sont ici un élément en matière plastique 15 (acrylonitrile butadiène styrène ou autre matière synthétique) de moulage-injection de l'ordre de 40 mm de 5 diamètre à faces bombées, avec des canaux d'emboîtement (en pointillés) en forme de tronçon de cylindre.

L'un des canaux de l'élément de moulage 15 est débouchant de part en part, sensiblement suivant la longueur de l'organe formant tringle 5. L'autre est étendu 10 sensiblement suivant une direction d'emboîtement qui forme un angle de l'ordre de 60° à 80°, par exemple de l'ordre de 72,5°, par rapport à la longueur. Cet angle est désigné en "A" sur la figure 3.

Dans le jeu illustré, au moins un organe 5 formant 15 tringle comprend une pièce en matière synthétique avec des moyens d'assemblage 8 sensiblement à chaque extrémité latérale en longueur.

Des exemples de tels organes 5 en polychlorure vinyle extrudé sont illustrés aux figures 7 à 9 et 10.

20 Suivant la longueur (D,M), un rabat formant canal haut à section latéralement en "P" ouvert est prévu. Il reçoit le tube en carbone, tandis qu'un méplat 17 forme une surface de solidarisation destinée à être assemblée par soudage, collage, agrafage ou analogues à une face arrière 25 d'une affiche 2.

D'autres jeux comportent un organe formant tringle haut et bas en tube, comme pour le mobilier de la figure 11.

30 Chaque organe flexible 6 comporte au moins deux pièces en tube de fibre de carbone avec à une extrémité

latérale en longueur d'un tube, des moyens d'assemblage 8 à un autre tube, ici un élément en matière synthétique de moulage-injection avec un canal traversant rectiligne d'emboîtement, et sinon similaire à l'élément 15 des organes 5 en tube de carbone. Les tubes d'un organe flexible sont reliés par un cordon élastique 18, afin de former un organe 6 indissociable.

Le jeu J prévoit, sur la figure 1, à droite, deux organes flexibles 6 dits bas et longs, comprenant chacun trois tubes, dont deux de dimension sensiblement uniforme en longueur et un de l'ordre de la moitié de cette dimension. Deux autres organes 6, dits hauts et courts, comportent (voir à gauche, figure 1) chacun deux tubes, de dimension sensiblement égale à la dimension uniforme en longueur et un de l'ordre de la moitié de cette dimension. Cette dimension uniforme est sensiblement égale à la dimension M.

L'organe central 7 ou noeud est constitué par un élément en matière plastique (acrylonitrile butadiène styrène ou autre matière synthétique) de moulage-injection en forme de tronçon de cylindre de l'ordre de 50 mm de diamètre à faces bombée. On voit en pointillés à la figure 1 des moyens 8 qui définissent des canaux d'emboîtement traversants en croix.

Il s'agit de deux canaux d'emboîtement formant un angle aigu B de l'ordre de 40° , prédéterminé pour que l'emboîtement de deux organes flexibles 6 devant être assemblés, respectivement bas à au socle et haut à une tringle à l'opposé du noeud, soit localement effectué suivant des directions d'orientations similaires.

Le mobilier 1 obtenu avec un jeu J est léger et sert à la présentation d'une affiche 2 ou "visuel". Il est assemblé sans outil de manière simple et rapide.

Le mobilier 1 de la figure 11 est constitué par : 5 une affiche 2 pourvue d'un ourlet transversal à chacune de ses extrémités suivant la direction d'élévation E ; deux organes latéraux 3 de socle ; un organe transversal 4 de socle ; deux organes 5 formant tringles transversales, l'un dit bas logé dans un ourlet, l'autre haut dans l'autre 10 ourlet; quatre organes flexibles 6 formant tubes d'élévation ; un organe central 7 formant noeud, à une extrémité d'un organe flexible 6 ; des moyens intégrés d'assemblage 8.

Au montage, on assemble successivement : un socle 15 en "H" avec l'organe transversal 4 entre les deux pieds 3 ; une structure d'élévation (6, 7) sur le socle, sensiblement en "X" incurvé avec sa concavité vers l'affiche 2, chaque organe flexible 6 étant étendu en croix depuis l'organe formant noeud 7 ; les organes formant tringle 5 20 respectivement bas et haut étant assemblés entre les pieds 3 du socle, et à l'opposé en élévation, entre les organes flexibles 4.

Les moyens d'assemblage 8 des organes du socle entre eux sont disposés pour permettre un emboîtement 25 suivant la direction E et de haut en bas. Cela évite les désassemblages intempestifs.

Les moyens d'assemblage 8 entre les organes flexibles 6, formant tringle 5 et le socle (3, 4) sont conformés pour donner naissance à une tension permanente de 30 la structure d'élévation (6, 7 et organes 5 haut) et de l'affiche 2.

Ce résultat est obtenu par la disposition des moyens 8 qui est excentrée et/ou localement sécante à une longueur d'un organe emboîté à distance de ces moyens d'assemblage.

5 Cela provoque notamment une double flexion longitudinale des organes 6, l'une visible à la figure 2 suivant la direction L, l'autre visible à la figure 4 suivant la direction T. Et l'affiche 2, via les organes 5, maintient la structure d'élévation (6, 7) tendue. En 10 retour, l'affiche 2 elle-même subit aussi une tension.

La figure 4 (ou 11) montre bien que les moyens d'assemblage 8 entre les organes flexibles 6, formant triangle 5 et le socle (3, 4) sont conformés pour donner naissance à une tension équilibrée. Cela est réalisé par 15 leur disposition prédéterminée et symétrique dans le mobilier 1. Précisément, la structure d'élévation dessine un "X" aux branches (6) incurvées le dos vers l'extérieur.

L'affiche 2 est en matière cellulosique telle que papier, synthétique telle que polyvinyle chlorure dit "PVC" 20 ou analogues, tissée ou non-tissée. Ses dimensions sont de l'ordre, en élévation de 2.100 mm et transversalement de 600 ou 800 ou 1.000 mm.

On voit sur la figure 5 un ensemble de conditionnement 19.

25 Bien que cela ne soit pas visible, il comprend un jeu d'organes J et donc un mobilier 1 démonté.

Ici, l'ensemble 1 est un tube contenant cylindrique, en carton d'un diamètre de l'ordre de 120 mm et de dimension d'arête de l'ordre de 830 mm. Il est prévu 30 pour une affiche de 800 mm suivant la direction T.

Dans un ensemble de conditionnement 19 est prévu une fiche 20. Cette fiche est ici en matière synthétique telle que PVC, polyester ou analogues. Dans l'ensemble 19, la fiche 20 est entre l'affiche 2 enroulée et les organes 5 3, 4, 5, 6, 7 agencés en fagot (ces derniers étant entourés de la fiche également enroulée).

Des informations telles que mode de montage/démontage, liste des composants du mobilier 1 ou analogues sont imprimés sur la fiche 20.

10 Sur la figure 6, où est visible la fiche 20, l'ensemble 19 comprend un sac à bandoulière en toile synthétique, avec un capuchon d'extrémité 21 obturable à l'aide d'une fermeture à glissière périphérique. Un tube est ici logé dans le sac.

15 Sur la figure 5, une face extérieure de l'ensemble 19 de conditionnement est pourvue d'une zone de réception 22 d'inscriptions, telle qu'étiquette par exemple adhésive. La zone 22 est prévue pour des inscriptions comme publicités et/ou code-barre et/ou coordonnées d'expédition 20 et/ou oblitération postale ou analogues.

On comprend que du fait que tous les organes constituants 3, 4, 5, 6, 8 ont une dimension maximale homogène, choisie pour être proche de la dimension maximale de l'affiche 2 enroulée suivant son plus long bord, il est 25 aisément de former un fagot avec le mobilier 1 démonté.

Un tel fagot, compact et léger (par exemple de l'ordre de 3 kg) est facile à glisser dans un conditionnement rigide tel que le tube 19. Des bouchons peuvent alors en fermer les extrémités. L'ensemble obtenu 30 (1, 19) a un format acceptable par les services de poste,

routage ou de courrier express. Les frais d'envois sont donc peu élevés.

La figure 6 représente un dispositif de transport 23 contenant au moins un ensemble de conditionnement 19 et/ou jeu d'organes J et/ou mobilier 1 démonté (éventuellement dans un sac en tissu le tube et/ou un tube).

Ce dispositif 23 comprend dans un exemple un conteneur sensiblement prismatique rectangulaire, pourvu d'un couvercle articulé 24 à charnière, verrou ou analogues et des poignées de manipulation 25. On voit aussi des roulettes 26 de déplacement, par exemple librement orientables, pour faire rouler le conteneur ou dispositif 23, par exemple jusqu'à un lieu d'exposition où plusieurs 15 mobiliers 1 en sont extraits, puis sont montés.

REVENDICATIONS

1. Support pour afficher une affiche, comprenant:
 - un socle comportant deux éléments de socle latéraux et un élément de socle transversal connecté de manière amovible auxdits deux éléments de socle latéraux;
 - une structure en X s'étendant dudit socle et comprenant quatre pôles flexibles fixés de manière amovible à un élément central qui possède quatre raccords femelles dans lesquels sont logées des premières extrémités respectives desdits quatre pôles, des deuxièmes extrémités d'une première paire desdits pôles étant fixées de manière amovible aux premiers raccords femelles dans les éléments de socle latéraux respectifs;
 - une barre transversale supérieure et une barre transversale inférieure, les extrémités de ladite barre transversale inférieure étant fixées de manière amovible aux deuxièmes raccords femelles dans les éléments de socle latéraux respectifs; et
 - des connecteurs ayant des raccords femelles dans lesquels sont fixées de manière amovible des extrémités de ladite barre transversale supérieure et des deuxièmes extrémités d'une deuxième paire desdits pôles.
2. Support selon la revendication 1, dans lequel lesdits éléments de socle latéraux sont interchangeables.

3. Support selon la revendication 1, dans lequel lesdits premiers raccords femelles desdits éléments de socle latéraux sont adjacents aux premières extrémités desdits éléments de socle latéraux et lesdits deuxièmes raccords femelles desdits éléments de socle latéraux sont adjacents aux deuxièmes extrémités desdits éléments de socle latéraux opposées auxdites premières extrémités.
4. Support selon la revendication 1, dans lequel lesdits éléments de socle latéraux comportent des fentes destinées à recevoir les extrémités respectives dudit élément de socle transversal.
5. Support selon la revendication 4, dans lequel des extrémités dudit élément de socle transversal comprennent chacune une patte d'attache insérée dans l'une desdites fentes et lesdits éléments de socle latéraux comprennent une rainure destinée à recevoir l'une desdites pattes d'attache.
6. Support selon la revendication 1, dans lequel desdits connecteurs fixent les extrémités de ladite barre transversale supérieure et lesdites deuxièmes extrémités de ladite deuxième paire desdits pôles à un angle de 60-80° entre elles.
7. Support selon la revendication 1, dans lequel au moins l'une desdites barres transversales supérieure et inférieure comprend un volet dépendant ayant la forme d'un crochet.
8. Support selon la revendication 1, dans lequel lesdits éléments de socle latéraux et transversaux et lesdits quatre pôles et lesdites

barres transversales supérieure et inférieure ont une longueur sensiblement uniforme.

9. Support selon la revendication 8, dans lequel ladite longueur uniforme est comprise entre 600 et 1000 mm.

10. Support selon la revendication 1, dans lequel lesdits quatre pôles comprennent une pluralité de sections détachables.

11. Support selon la revendication 10, dans lequel lesdits éléments de socle latéraux et transversaux et lesdites barres transversales supérieure et inférieure ont une longueur sensiblement uniforme et dans lequel plusieurs desdites sections ont ladite longueur uniforme et plusieurs desdites sections ont une longueur qui est d'environ la moitié de ladite longueur uniforme.

12. Support selon la revendication 1, comprenant en outre l'affiche, ladite affiche ayant une longueur qui est inférieure à une hauteur érigée totale de ladite structure en X, afin que, lorsque ladite affiche est sur ledit support, ladite structure en X soit courbée en forme d'arc.

13. Support selon la revendication 12, dans lequel une extrémité longitudinale de ladite affiche est fixée à ladite barre transversale supérieure et l'autre extrémité longitudinale de ladite affiche est fixée à ladite barre transversale inférieure.

14. Support selon la revendication 1, comprenant en outre un tube cylindrique permettant de transporter ledit support lorsqu'il n'est pas assemblé.

15. Support et affiche lui étant destinée, comprenant:
 - une affiche ayant une première longueur;
 - un socle en H comportant deux éléments de socle latéraux et un élément de socle transversal;
 - une structure en X s'étendant à partir dudit socle sur une deuxième longueur supérieure à ladite première longueur et comprenant une pluralité de pôles flexibles, dans lequel des extrémités de deux desdits pôles sont fixées de manière amovible aux premiers raccords femelles dans les éléments de socle latéraux respectifs;
 - une barre transversale supérieure à une extrémité de ladite affiche et une barre transversale inférieure à l'autre extrémité de ladite affiche, des extrémités de ladite barre transversale inférieure étant fixées de manière amovible aux deuxièmes raccords femelles dans les éléments de socle latéraux respectifs; et
 - des connecteurs ayant des raccords femelles dans lesquels sont fixées de manière amovible des extrémités desdites barres transversales supérieures et des extrémités de deux desdits pôles.

ladite structure en X étant fixée en arc entre lesdits connecteurs et ledit socle en H par la tension provoquée par la différence entre la première et la deuxième hauteurs.

16. Support et affiche selon la revendication 15, dans lesquels ladite structure en X comprend quatre pôles flexibles fixés de

manière amovible à un élément central qui possède quatre raccords femelles destinés à recevoir des premières extrémités respectives desdits quatre pôles, des deuxièmes extrémités d'une première paire desdits pôles étant fixées de manière amovible auxdits premiers raccords femelles dans lesdits éléments de socle latéraux respectifs.

17. Support et affiche selon la revendication 15, dans lesquels lesdits premiers raccords femelles desdits éléments de socle latéraux sont adjacents auxdites premières extrémités desdits éléments de socle latéraux et lesdits deuxièmes raccords femelles desdits éléments de socle latéraux sont adjacents à des deuxièmes extrémités desdits éléments de socle latéraux opposées auxdites premières extrémités.

18. Support et affiche selon la revendication 15, dans lesquels lesdits éléments de socle latéraux et transversaux et lesdites barres transversales supérieure et inférieure ont une longueur sensiblement uniforme et dans lesquels plusieurs desdits pôles comprennent des premières sections ayant ladite longueur uniforme et des deuxièmes section ayant une longueur différente de ladite longueur uniforme.

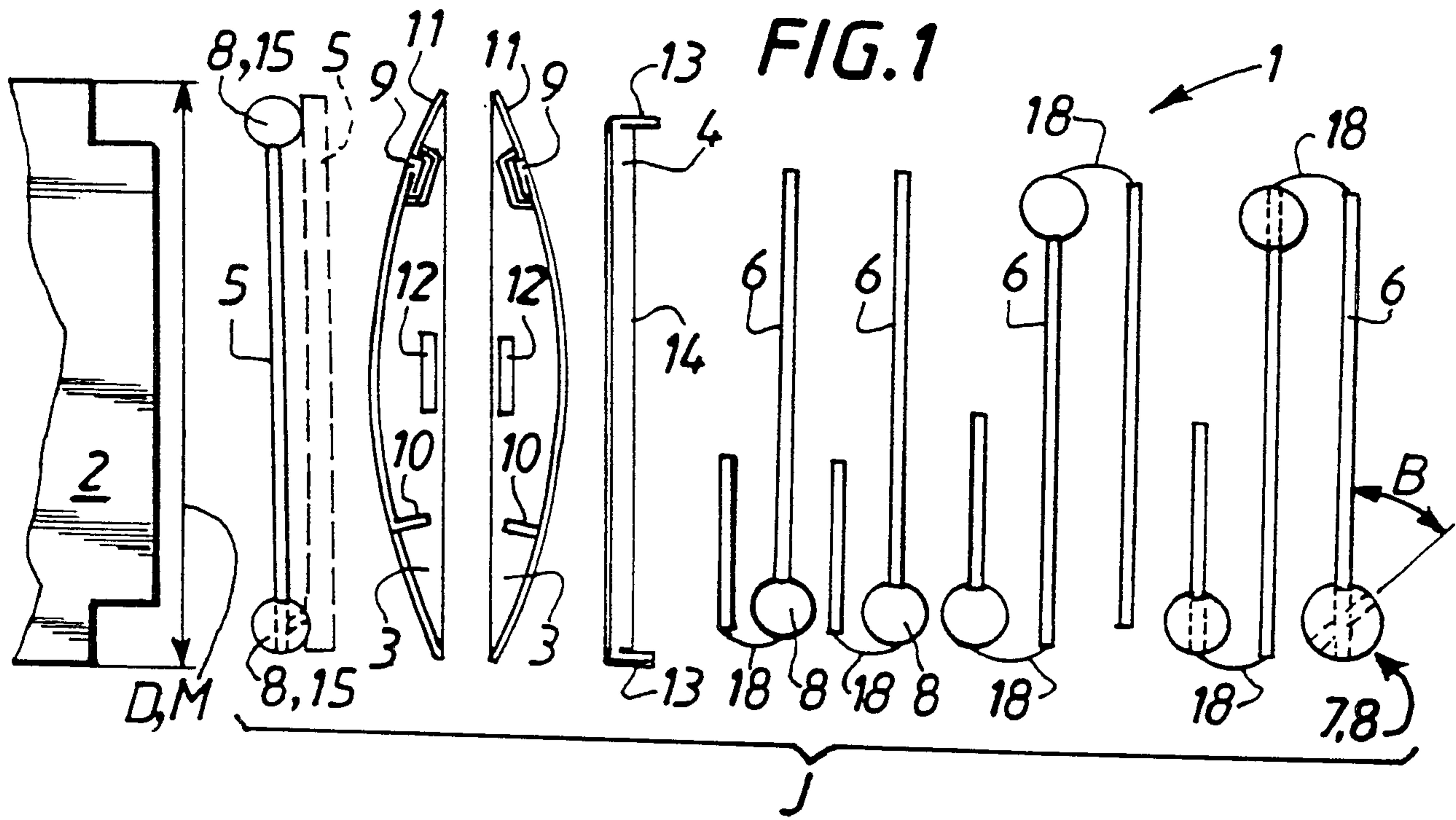


FIG.2

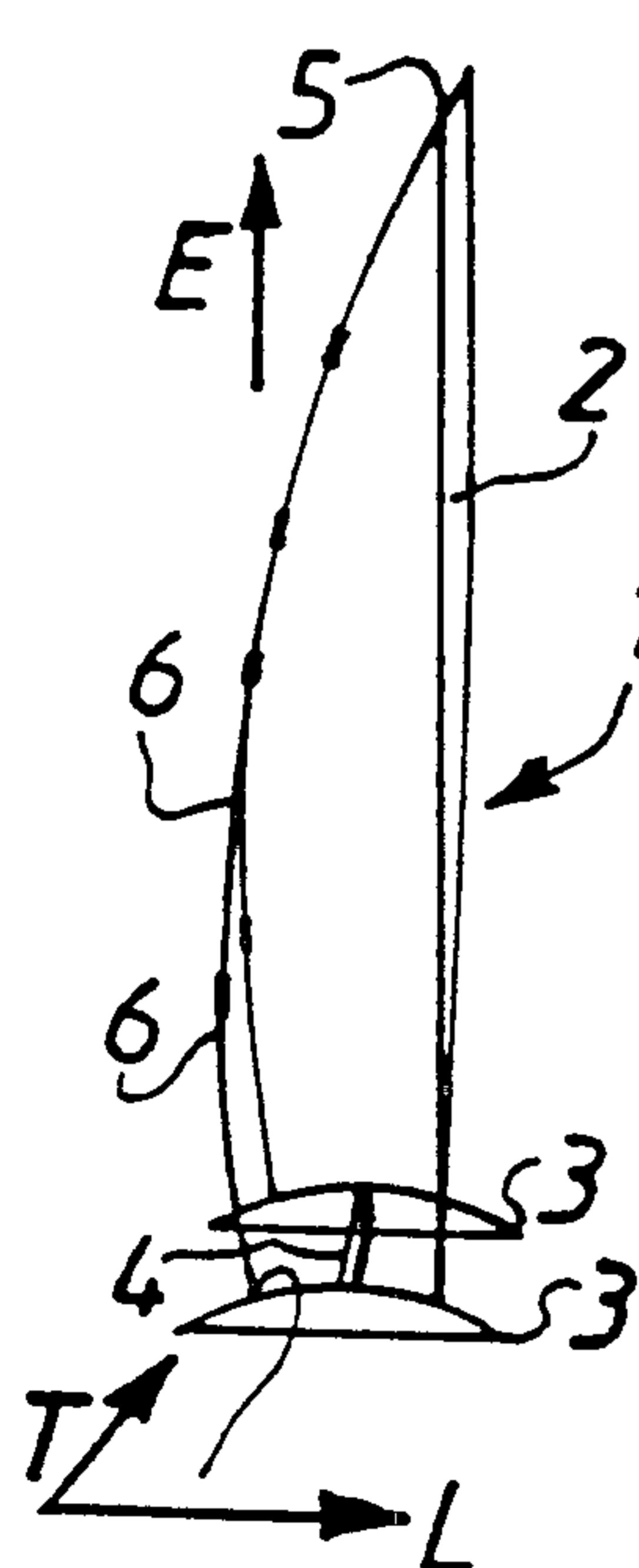


FIG.3

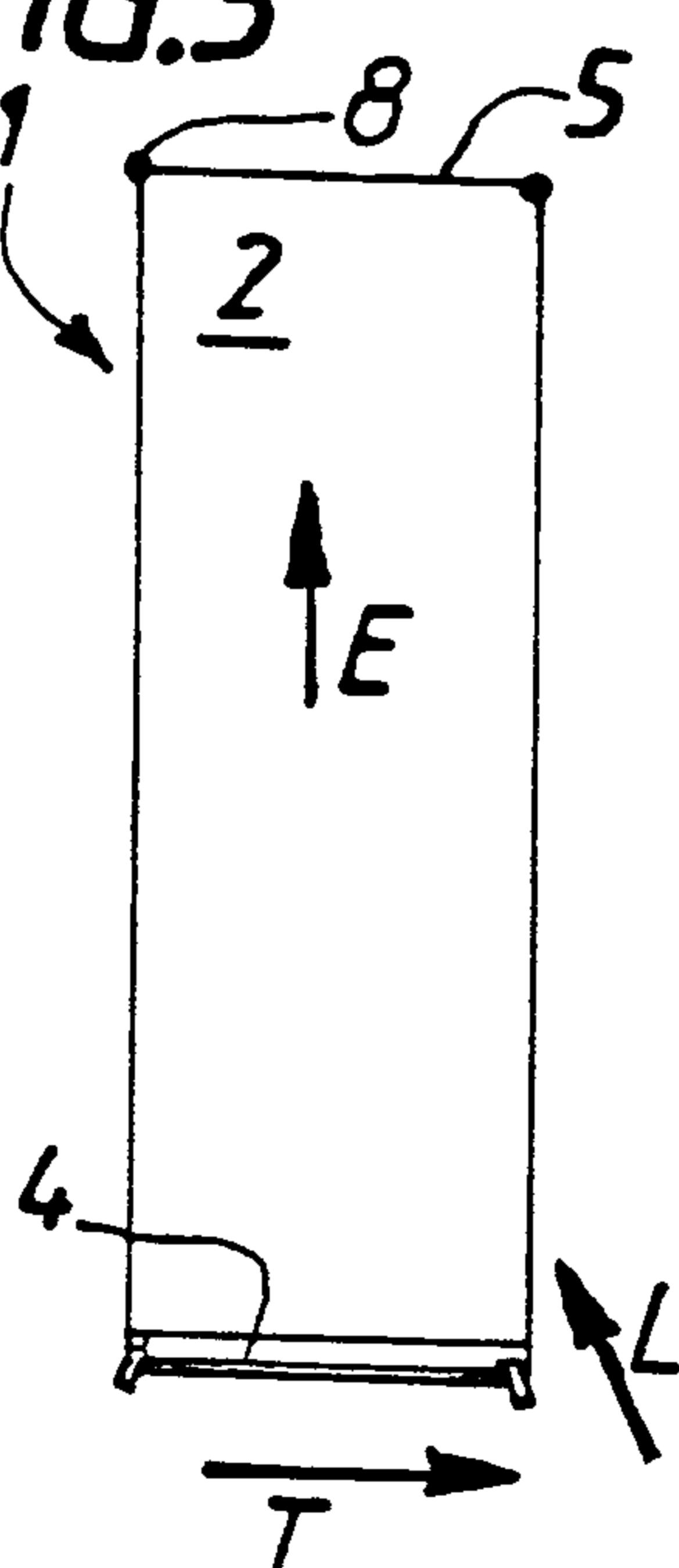


FIG. 4

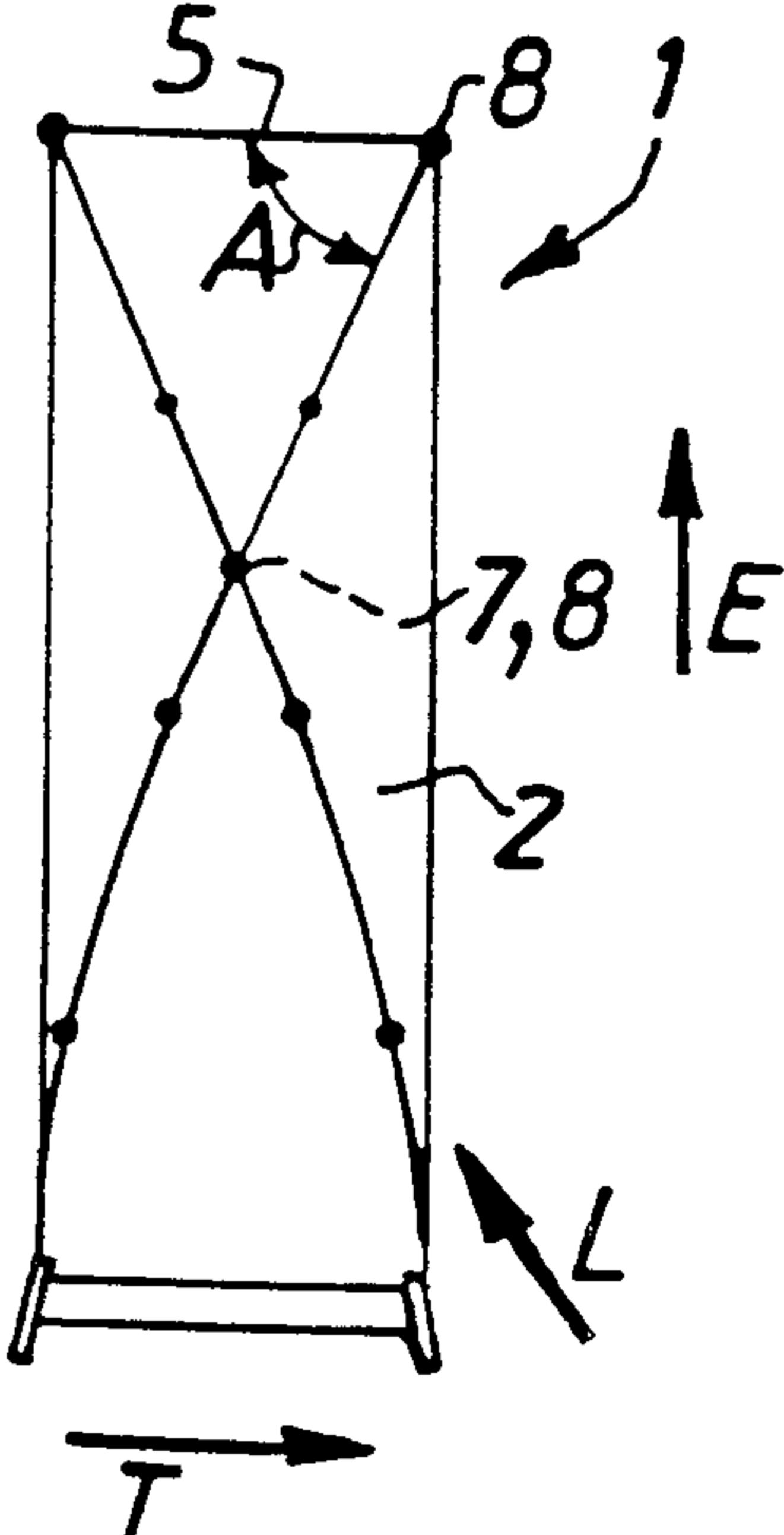
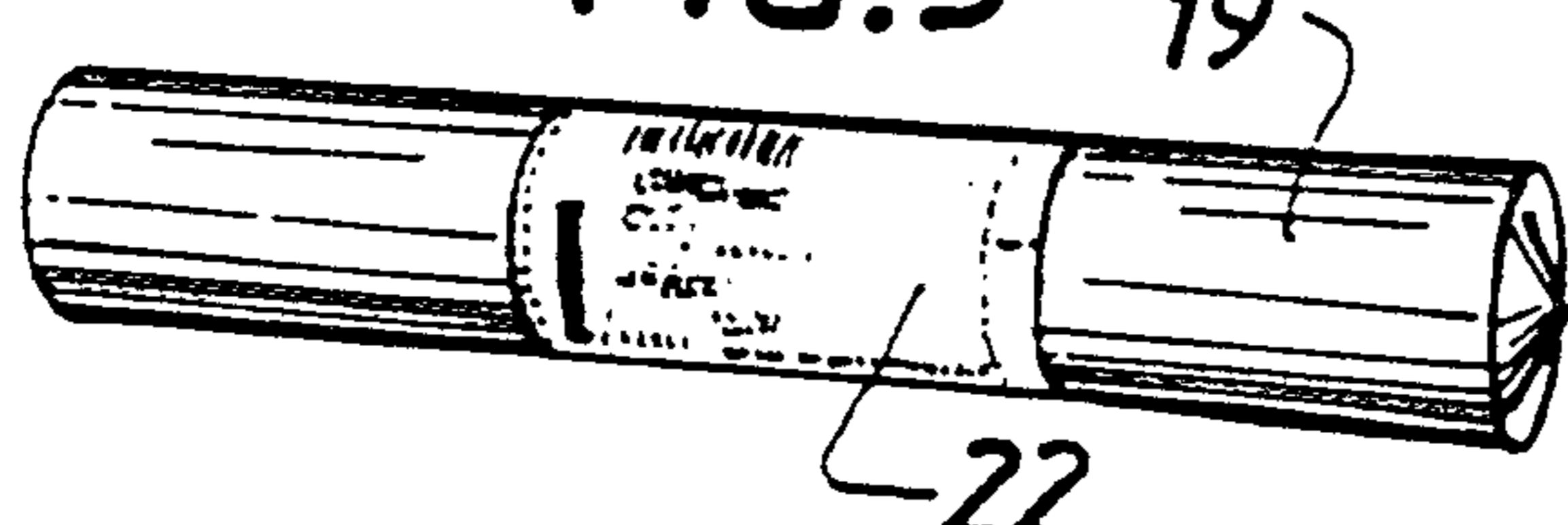


FIG.5



FEUILLE DE REMPLACEMENT (RÈGLE 26)

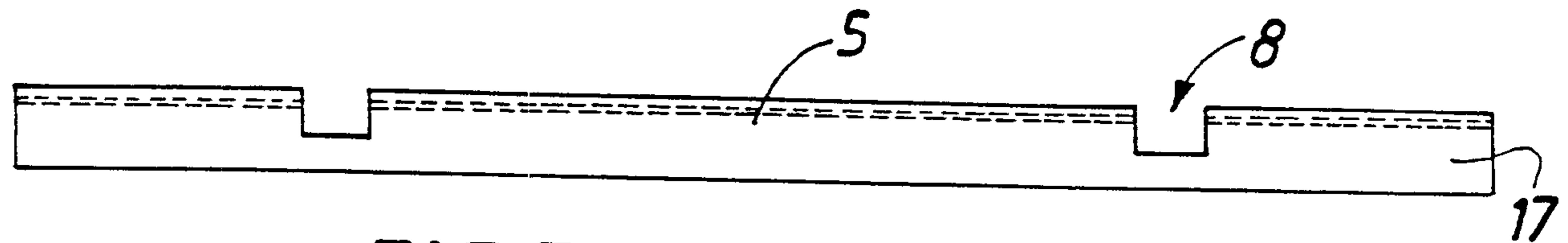


FIG. 7

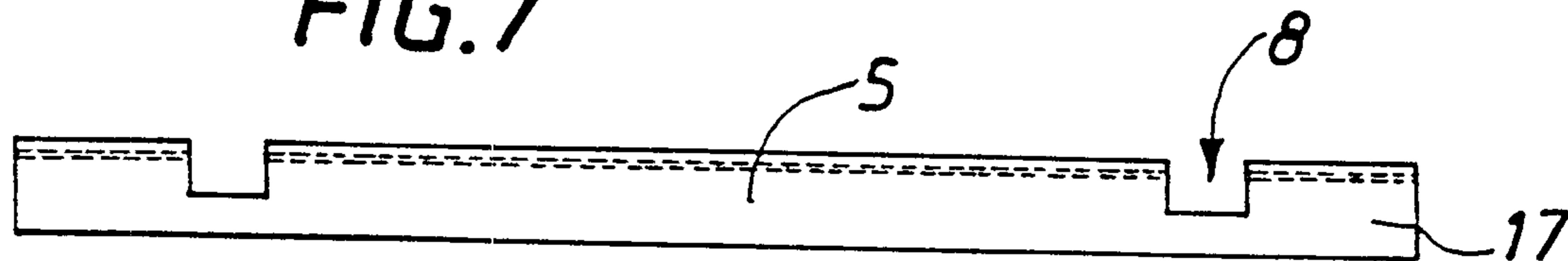


FIG. 8

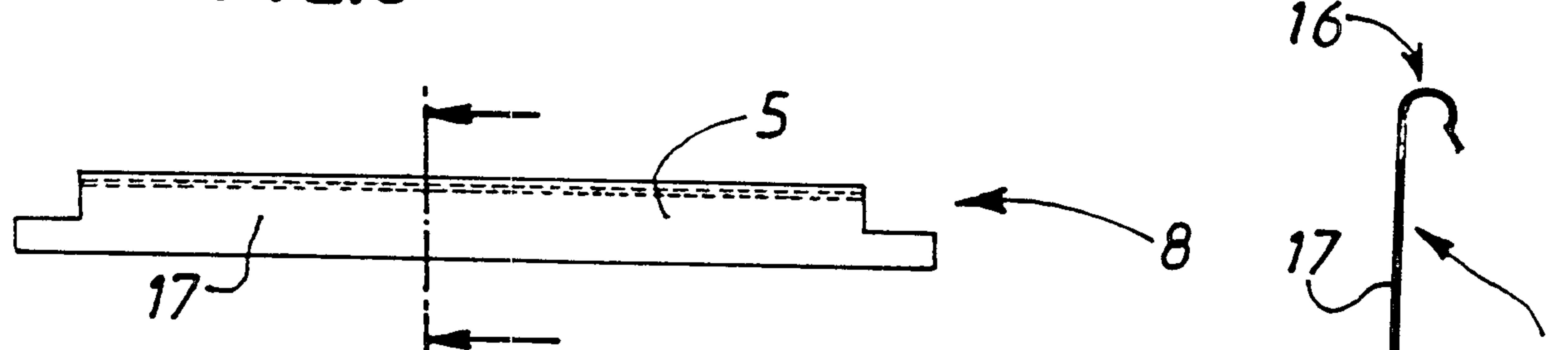


FIG. 9

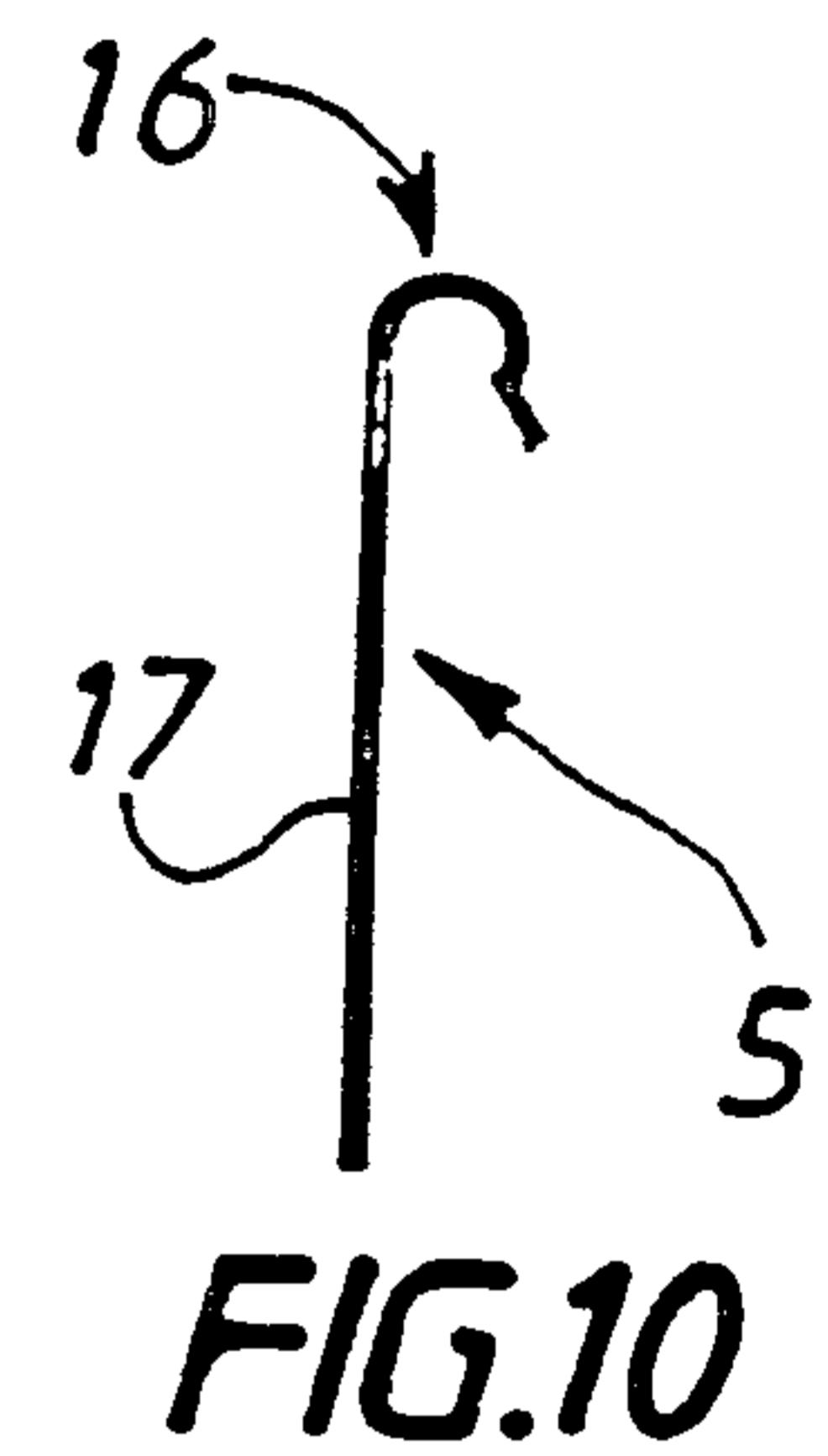


FIG. 10

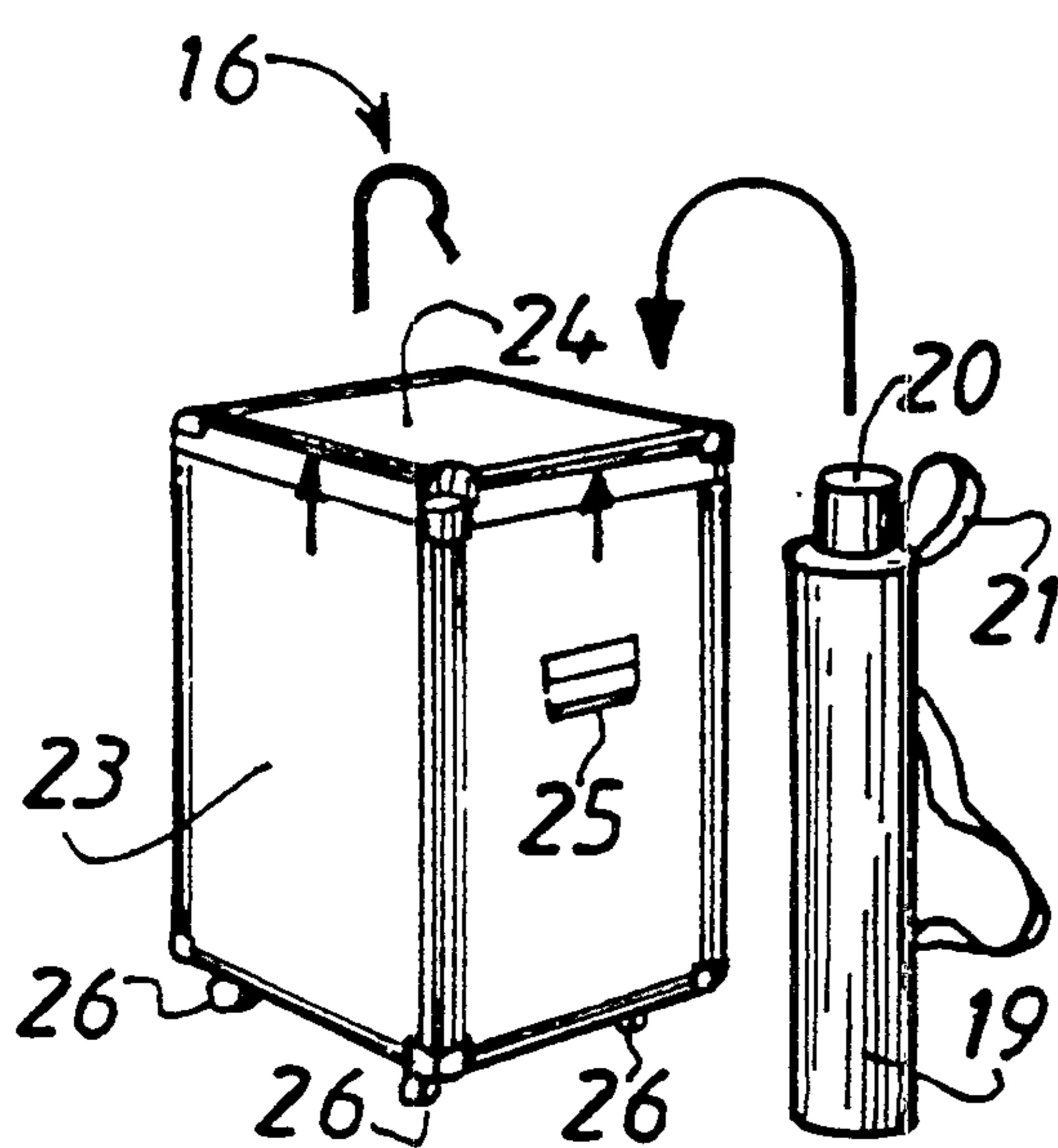
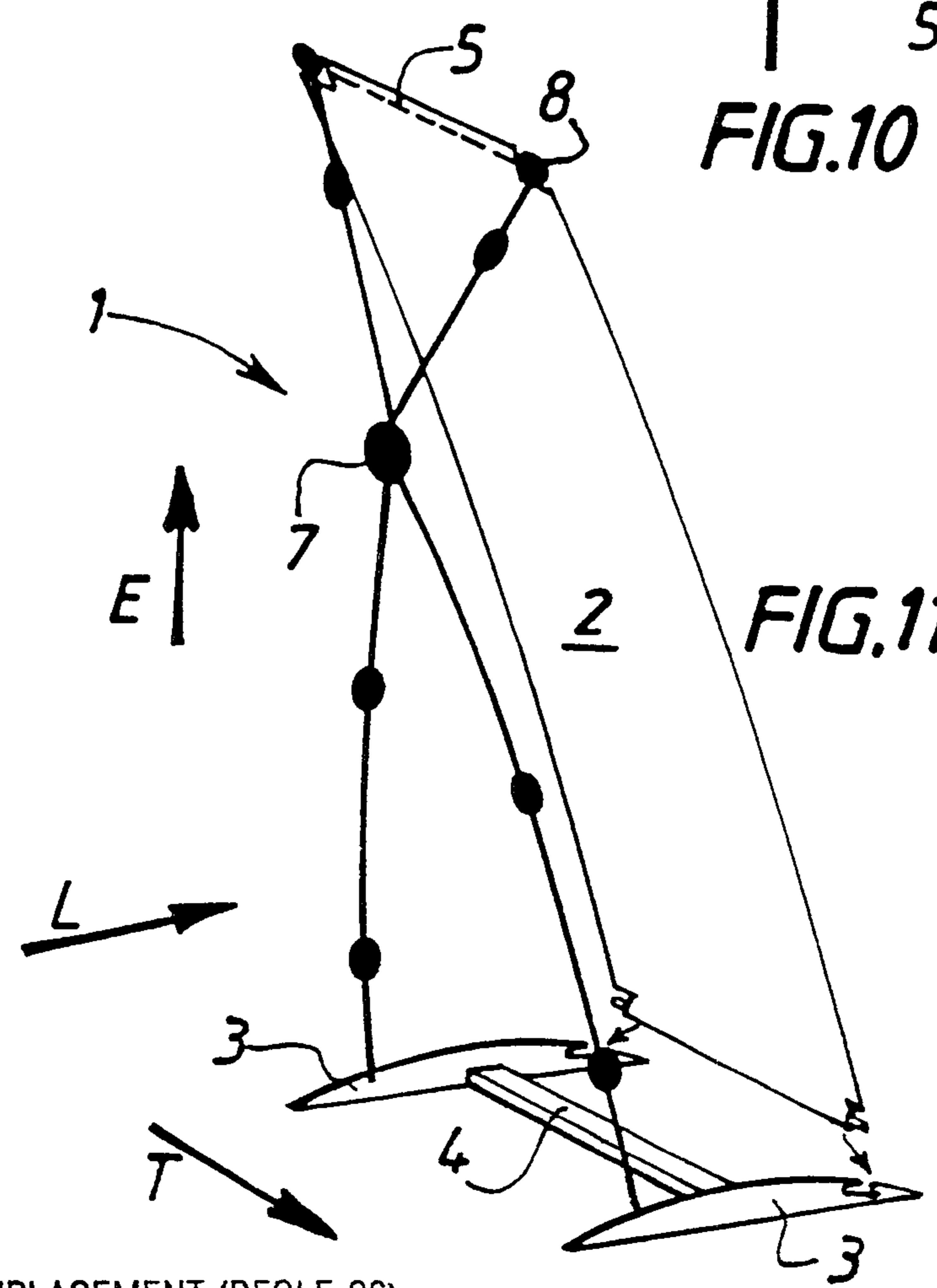


FIG. 6



FEUILLE DE REMplacement (REGLE 26)

